



VIGILANCE METEO ORANGE

CANICULE

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CODIS - Conseil Départemental – Croix rouge - COZ – DDETS – DDPAF – DDPP - DIPN – DDTM - DRAAF- DREAL 64 - DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Protection civile 64 - Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SPIP - SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 14/08/2025

Heure : 10h50

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **vendredi 15 août 2025 à 12h00**

Fin événement prévue le **vendredi 15 août 2025 à 23h59 au moins**

Faits nouveaux

Passage des départements des Pyrénées-Atlantiques (64), des Deux-sèvres (79) et de la Vienne (86) en vigilance orange canicule à partir de vendredi 15 août à 12h.

Situation générale

Poursuite d'un épisode caniculaire, en raison d'une masse d'air très chaud sur la région.

Qualification de l'évènement

Épisode de canicule nécessitant une vigilance particulière notamment pour les personnes sensibles ou exposées.

Observations notables

Les températures maximales relevées mercredi 13 août sont comprises entre 31 et 35°C dans les terres d'une majorité de départements aquitains. Elles sont comprises entre 27 et 30°C sur les côtes aquitaine et charentaise, et atteignent entre 36 et 39°C localement sur l'est de la région Nouvelle-Aquitaine.

À 5h30 jeudi matin, les températures étaient comprises entre 18 et 20°C.

Évolution prévue

Vendredi, on attend des températures maximales en hausse par rapport à la veille, avec généralement 38 à 40°C sur une large partie de la région, voire localement 41°C. On attend plutôt 35 à 38°C sur le nord du Poitou et l'est du Limousin.

Conséquences possibles : Chacun d'entre nous est menacé. Mais le danger est toutefois plus grand pour les personnes âgées, les enfants en bas âge, les personnes en situation de handicap, les personnes qui prennent certains médicaments, et les personnes isolées sans abri ou celles vivant en habitat surexposé à la chaleur. Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur. Les symptômes d'un coup de chaleur peuvent être : déshydratation, maux de tête, fatigue et soif intense, vertiges, crampes, nausées, somnolence, des convulsions, perte de connaissance voire décès.

Conseils de comportement : Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. Continuez à manger normalement. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à en prenant des douches ou des bains tièdes. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas ...) deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière. Limitez vos activités physiques et sportives. Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais. Veillez aussi sur les enfants. En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie. Pour en savoir plus, consultez le site : www.sante.gouv.fr

Actions à mettre en œuvre : Les différents services ou organismes doivent mettre en œuvre, chacun dans leur domaine, les mesures adaptées à l'alerte canicule du plan départemental vagues de chaleur téléchargeable sur le site internet : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – politiques publiques – sécurité – protection civile - recommandations et consignes de sécurité – le dispositif vagues de chaleur.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC